

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L 712-2, R 719-79 et R 719-122 ;
Vu les statuts de l'université Rennes 2 ;
Vu l'élection du Président de l'université Rennes 2 en séance du Conseil d'Administration le 12 mai 2023 ;

LE PRÉSIDENT

ARRÊTE

Article 1 :

Délégation est donnée à Madame Raphaële ANGELESCU, Directrice du Centre International Rennais d'Etudes de Français pour Etrangers (CIREFE), dans le cadre de ses attributions, à effet de signer au nom du Président de l'Université Rennes 2 pour :

- les recettes d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT,
- les dépenses d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT,
- les bons de commandes,
- accorder aux étudiants du CIREFE une aide aux déplacements d'ordre pédagogique effectués dans le cadre de leur formation (hors stage), dans la limite de 5000€,
- les contrats de vacations d'enseignement,
- les pièces relatives à la certification du service fait,
- les ordres de mission, hors mission à l'étranger

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Raphaële ANGELESCU, Directrice du Centre International Rennais d'Etudes de Français pour Etrangers (CIREFE), délégation est donnée à Madame Chrystèle BRUNEL-PROVOST, Responsable administrative de Centre International Rennais d'Etudes de Français pour Etrangers (CIREFE), dans le cadre de ses attributions, à effet de signer au nom du Président de l'Université Rennes

2 pour :

- les recettes d'un montant inférieur ou égal à 10 000 €,
- les dépenses d'un montant inférieur ou égal à 10 000 €,
- les bons de commandes

Article 3 :

Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication en ligne dans la rubrique « Registre des Actes Administratifs ».

Les délégations consenties dans le présent arrêté prennent fin de plein droit soit à la fin du mandat du délégant soit à la fin du mandat ou à la cessation de fonction de la délégataire.

Article 4 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté DAJI 2026.06.04.02

Article 5 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le 2 juillet 2026

Le Président de l'Université Rennes 2,

Vincent GOUËSET